



CADASIL France

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : Hôpital Lariboisière, Service de Neurologie, 2, rue Ambroise Paré, 75010 PARIS

Renseignements et courrier : Catherine Surjous – 50 rue Vergniaud – 75013 PARIS

Courriel : president.cadasil@yahoo.fr Site Internet : www.cadasil.com

Paris, le 30 avril 2026

Invitation (*) à l'assemblée générale ordinaire

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de CADASIL France portant sur 2025 qui se tiendra le **Samedi 13 juin 2026 à 10h30 (accueil à partir de 9h30)**

***** nouvelle salle*** MAS – 10-18 rue des terres au Curé – 75013 PARIS**

Métro : station Olympiades par ligne 14, puis 10 mn de marche ; ou station Porte d'Ivry par ligne 7, puis 8 mn de marche.

Le déroulement de la journée sera le suivant :

- Émargements à partir de 9h30
- Assemblée Générale à partir de 10h30
- Repas à 12h30
- Exposés médicaux à 14h30 puis questions à l'équipe médicale.
- Clôture à 17h, environ.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale du matin sera le suivant :

- Présentations du rapport moral et du rapport financier de l'année 2025 ainsi que du budget et du programme d'activités de l'association en 2026. Questions diverses.
- Votes : quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'association en 2025 ; approbation des comptes de l'exercice écoulé, 2025 ; adoption du budget prévisionnel 2026 ; élection du conseil d'administration (conformément aux statuts : vote tous les trois ans) dont tous les douze membres actuels se représentent.

Seuls les adhérents qui se sont acquittés de leur cotisation durant l'année civile 2025 pourront voter durant cette AG.

Nous vous remercions de nous faire part de votre **présence à l'AG** par le bulletin-réponses ci-joint **avant le : 25 mai 2026, ainsi que de votre présence au repas**, cette réservation étant indispensable car le nombre d'assiettes commandées en dépend (**).

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale et que vous êtes à jour de cotisation (versée entre le 1/01/2025 et le 31/12/2025), nous vous invitons à nous transmettre votre pouvoir signé en désignant :

- soit un autre membre de l'association qui est aussi à jour de sa cotisation et sera présent à l'AG,
- soit un membre du Conseil d'Administration.

Dans le cas d'un pouvoir blanc, un membre du conseil d'administration sera désigné pour voter en votre nom.

Même si vous n'avez pas versé de cotisation en 2025, vous serez les bienvenus, mais sans obtenir de droit de vote.

Bien cordialement,

Catherine Surjous, présidente.

(*) Cette invitation vaut convocation pour les adhérents à jour de cotisation.

(**) Pour des raisons administratives, une participation financière au repas n'est pas demandée. Nous proposons aux participants qui le souhaitent de compléter leur cotisation avec un don supplémentaire pour aider au paiement du repas par l'association, ou de déposer une contribution dans une corbeille le jour de l'AG.

Il est important de nous prévenir avant le 25/05 en cas d'empêchement alors que vous auriez réservé un repas.

Si vous annuliez après le 26/05, le repas nous serait facturé.